

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 04.04.2024

Délib 2024.04/01 **Approbation du procès-verbal du 29.02.2024**

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'Unanimité ADOPTE le procès-verbal de la séance du 29 février 2024 rédigé par Danièle LESBATS, secrétaire de séance

Délib 2024.04/02 **Vote du compte de gestion 2023 – Commune**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le compte de gestion communal du Receveur Principal pour l'exercice 2023 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2023.

<i>Compte de Gestion 2023 - Commune</i>			
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 530 709.97	1 639 027.39	344 772.47	68 395.51

Délib 2024.04/03 **Vote du compte administratif 2023 – Commune**

Considérant que Mme MAY OTT, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Antoine LOPEZ, 1er adjoint au maire, pour le vote du compte administratif, le Conseil municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

<i>Compte Administratif 2023 - Commune</i>			
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 530 709.97	1 639 027.39	344 772.47	68 395.51
Résultats : + 108 317.42		Résultats : - 276 376.96	

Hors de la présence de Madame Ysabelle MAY OTT, Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2023.

Délib 2024.04/04 **Affectation des résultats – Commune**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

Fonctionnement

Résultats de fonctionnement constatés exercice 2023	+ 108 317.42
Reprise des résultats antérieurs	+ 826 390.62
Résultat cumulé	+ 934 708.04

Investissement :

Résultats d'investissement constatés exercice 2023	-276 376.96
Reprise du résultat antérieur	-43 850.85
Résultat cumulé	-320 227.81
RAR - recettes	0.00
RAR - dépenses	0.00
Soit un déficit d'investissement 2024 à couvrir de	320 227.81

Soit un excédent de fonctionnement de 614 480.23 € à affecter au 002

Soit un déficit d'investissement de 320 227.81 € à affecter au 001.

Délib 2024.04/05 **Vote des taux de taxes**

l'année 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à la majorité pour une augmentation des taux de 1.5%
Pour 11 voix, Contre 7 voix :

Libellé	Taux 2023	Taux 2024
Taxe sur le Foncier Bâti	19.27	19.56
Taxe sur le Foncier Non Bâti	47.44	48.15
Taxe habitation résidence secondaire	8.32	8.44

Délib 2024.04/06	Vote de budget primitif 2024 – Commune
-------------------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'ADOPTER le Budget Primitif de la Commune par chapitre.

ADOPTE la section de Fonctionnement du BP 2024 de la Commune qui s'équilibre à 2 218 997.56 € conformément au document budgétaire ci-joint.

ADOPTE la section d'Investissement du BP 2024 de la Commune qui s'équilibre à 1 836 817.58 € conformément au document budgétaire ci-joint,

Délib 2024.04/07	Vote de la subvention au budget C.C.A.S.
-------------------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE D'ATTRIBUER une subvention de fonctionnement de 3 460.00 € (trois mille quatre cent soixante euros) au profit du Centre Communal d'Action Sociale comprenant le remboursement exceptionnel d'une dépense de transport réglé par erreur sur le budget du CCAS.

Délib 2024.04/09	Délibération concernant le tarif d'intervention des services techniques sur le domaine public dont l'origine serait sur un domaine privé.
-------------------------	--

Les services techniques ont dû intervenir à plusieurs reprises pour faire suite à des dégâts occasionnés sur la voie publique par la chute d'arbres, des animaux errants ou autre situation dont l'origine émanait d'un domaine privé.

Considérant l'augmentation des salaires et des charges par rapport à 2022, date de l'ancienne délibération,

Considérant que chaque propriétaire ou locataire en fonction des situations est responsable de ses biens meubles ou immeubles

Considérant que l'entretien doit se faire régulièrement pour éviter l'intervention en urgence des services techniques et ou de secours, **Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE** pour l'intervention des services techniques les montants horaires de recouvrement suivants :

	Montant de l'heure en semaine	Montant de l'heure le week-end
Intervention	40 euros TTC	60 euros TTC

Les services techniques mettront en sécurité la voie publique. Charge au propriétaire de débarrasser la voie publique.

Délib 2024.04/10	Délibération concernant l'autorisation de faire intervenir une entreprise pour remettre en état le domaine public dans le cas où l'origine serait privée
-------------------------	---

Considérant que chaque propriétaire ou locataire en fonction des situations est responsable de ses biens meubles ou immeubles, que l'entretien doit se faire régulièrement pour éviter l'intervention en urgence des services techniques et ou de secours, **Considérant** que la commune alerte les locataires ou propriétaires de dangers émanant de propriétés privées.

Considérant que les services techniques de la commune peuvent intervenir dans une situation dont l'origine est sur un domaine privé comme la chute d'un arbre, des animaux errants ou autre situation, mais qu'ils ne peuvent pas intervenir sur les chantiers nécessitant des engins ou des compétences spécifiques,

Considérant que la commune peut faire intervenir une entreprise privée de son choix afin de mettre en sécurité le Domaine Public rapidement,

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE l'intervention d'une entreprise privée en cas de nécessité ou afin de mettre en sécurité la voie publique

AUTORISE le paiement des factures au nom de la commune

AUTORISE la commune à refacturer le propriétaire (personne morale ou personne physique) de l'intégralité de la facture en émettant un titre.

Délib 2024.04/11	Tableau des permanences élections européennes
-------------------------	--

Madame Le Maire rappelle l'obligation pour un élu de tenir une permanence lors des élections. Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024. Le bureau N°2 de Greffiers étant toujours fermé pour cause de travaux, celui-ci sera délocalisé dans le gymnase rue des fours à chaux comme les fois précédentes.

Délib 2024.04/12	Délibération concernant la demande de fonds vert pour l'éclairage solaire
-------------------------	--

Considérant que pour l'année 2024, la commune de Sonchamp souhaite soumettre le projet de rénovation de l'éclairage public, à savoir :

- ▶ Hameau La Guèpière
- ▶ Parking des Bouleaux - Tennis

► Rue de l'Etang d'Or

DÉCIDE de solliciter une demande de subvention au titre du Fonds vert 2024 pour la rénovation de l'éclairage public, pour un montant de 32 364 euros TTC représentant un taux de 80 % du montant HT du coût prévisionnel ;

DIT que le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

- Coût prévisionnel des Travaux HT : 26 970 euros
- Subvention sollicitée (80 %) : 21 576 euros
- Autofinancement HT : 5 394 euros

DIT que les recettes seront inscrites au budget principal de la Commune 2024 ;

DECIDE de soumettre cette décision aux mêmes règles que celles afférentes aux délibérations et d'en rendre compte au Conseil Municipal au cours de sa prochaine séance ;

Délib 2024.04/13	Délibération concernant les dépenses relatives à l'entretien de l'église
-------------------------	---

Vu le règlement du dispositif départemental des Yvelines en faveur de l'entretien du patrimoine rural ;

Vu le projet de réalisation d'un diagnostic sanitaire de l'église Saint-Georges ;

Considérant que le dispositif « entretien du patrimoine rural » de l'agence Ingéniéry a été reconduit pour les années 2024-2028, qu'il est important d'entretenir les édifices patrimoniaux historiques, recensés par le Département des Yvelines en tant que patrimoine culturel appartenant aux communes et plus particulièrement l'église Saint-Georges entrant dans ce patrimoine.

Considérant que la prochaine commission départementale aura lieu en septembre 2024

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le projet de réalisation et la mise à jour d'un diagnostic sanitaire d'entretien de l'édifice concerné ainsi que la réalisation de travaux d'entretien, **INSCRIT** le montant des dépenses au budget 2024 comme suit : 10 000 euros pour les travaux liés au carnet d'entretien et 10 000 euros pour le coût des travaux.

DONNE son accord pour la réalisation des travaux d'entretien conformément à la programmation qui sera établie dans le diagnostic sanitaire, **S'ENGAGE** à prendre en charge la part qui lui incombe.

AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Département définissant les modalités pratiques de l'opération et tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

2024.04/14	Questions diverses
-------------------	---------------------------

Voirie/ terrains :

- Réfection de voirie : le blowpatcheur (véhicule pour reboucher les trous dans la voirie) interviendra les 16 et 17 avril si les conditions météorologiques le permettent à la Reverderie, Pinceloup et sur le parking de l'école.
- Terrain rue des fours à chaux : la signature a été reportée de 10 jours
- Louareux : l'intervention électrique qui devait avoir lieu a été reportée à une date ultérieure. Les poteaux sont toujours au sol mais les fils ont été ramassés.
- Menainville : les avaloirs ont été cassés au niveau du pont côté Menainville. La mairie va informer la commune d'Ablis.
- Inondations : la route entre Baudicourt et la station-service, la route à Chatonville et celle de Paincourt ont été inondées suite aux dernières pluies. Il est signalé que sur l'ancien chemin de Chatonville l'eau s'écoule dans les propriétés privées car il y a un point bas après l'avaloir.

Bâtiments :

- Le pignon de Greffiers : installation de la base de vie lundi prochain. La commune a eu la mauvaise surprise d'avoir une révision des prix de la part de l'entreprise qui doit intervenir. Madame Le Maire s'y est opposé, pour le moment aucune augmentation ne sera payée. Le service juridique d'Ingéniéry a été contacté.
- Maison médicale : les déchets sont toujours derrière les barrières. Le maçon a commencé. La toiture a été refaite. Les travaux se passent bien et sont dans les temps. Le maître d'œuvre suit bien les travaux.

Evénements/ réunions :

- C.C.A.S. : un conseil d'administration a eu lieu la semaine dernière et le budget a été voté

Le goûter des seniors a été un moment festif autour d'une animation musicale avec Xavier Llamas et ses muciciens

Le 03.04.2024 était organisée les Olympiades de la prévention par Rambouillet. Tous les seniors à partir de 60 ans étaient les bienvenus autour d'une conférence et de jeux. Sonchamp est arrivé en tête. Quatre communes se sont prêtées au jeu.

- Jumelage : le voyage en Allemagne pour l'ascension se prépare. Le 19 avril aura lieu l'assemblée générale à 20h30 au clos de l'étang.
- Réunion syndicat mixte de la Drouette, de la Voise et de leurs affluents (SMDVA) : le budget des deux syndicats a été voté. M Petitprez a expliqué que l'eau sera stockée à Rambouillet dans les étangs prévus à cet effet.
- CUMA : Assemblée Générale bilan positif. Nouveaux entrants dans le conseil administratif. Radiation des adhérents n'ayant pas fait travailler la Cuma depuis longtemps. Le quorum sera donc réduit et atteint plus facilement.
- Conseil Municipal des Enfants : les jeunes élus souhaitent organiser des « mini-olympiades » et une chasse au trésor en juin. Reflexion sur une zone sans tabac à la suite de problèmes d'incivilité autour de l'école. Une campagne

d'affichage a été relancée concernant les incivilités de stationnement sur le parking de l'école. Les pochoirs du parc seront prochainement utilisés au niveau des avaloirs.

Divers :

- Méthanisation : un trafic important a été noté le week-end dernier. Le cheminement, les horaires et les jours n'ont pas été respectés. Il est demandé de prévenir la mairie en amont pour pouvoir informer les habitants et connaître le plan de circulation des véhicules. Avec la pluviométrie, les chantiers ne se sont pas déroulés comme prévu. Une prochaine fois une communication sera faite et la route départementale privilégiée.
- Périscolaire : le travail suit son cours pour la rentrée prochaine. Les services envisagent toutes les pistes possibles pour accueillir plus d'enfants : recruter du personnel, faire deux services de cantine et une étude le lundi, mardi et jeudi (sondage distribué aux familles) de 16h30 à 18h par exemple. Réunion avec les parents d'élèves demain avec les élus et la responsable périscolaire.
- Les membres du Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse ont voté contre l'élargissement du périmètre du parc.
- Les rentes : procès-verbal d'infraction au code de l'urbanisme en cours, pas de changement sur le chantier
- Site de La chaudière : suite au CODAF procès-verbal d'infraction pour des mobil homes non autorisés
- BATIGERE : pas d'information malgré les relances pour connaître la suite des travaux.